

## **Tirage moitié-moitié de la Fondation Impact de Montréal - Règlements officiels et informations pertinentes**

### **ADMISSIBILITÉ**

- La participation est réservée exclusivement aux personnes âgées de 18 ans et plus.
- Les individus suivants ne sont pas admissibles pour participer aux tirages moitié-moitié : les bénévoles et employés du tirage moitié-moitié en fonction les jours de match, les employés de la Fondation et les membres de leur famille immédiate, les employés du Service des technologies de l'information de Free 2 Play assignés à la mise en œuvre des tirages, les employés de l'entreprise fournissant la technologie de tirage ainsi que les membres du conseil d'administration de la Fondation.

### **COMMENT PARTICIPER**

- Le participant recevra un coupon imprimé listant les numéros associés à l'achat de ses billets. Les numéros de billets correspondant à l'achat sont imprimés instantanément dans un baril dans un local sécurisé du Stade Saputo.
- Les billets seront vendus en forfaits de 1 pour 5\$; 3 pour 10\$; 15 pour 20\$ ou 40 pour 40\$
- La vente de billets se déroulera uniquement dans le Stade Saputo; 4750, rue Sherbrooke Est, Montréal, QC.
- La vente des billets débute à l'ouverture des portes et se termine à la 55e minute de jeu. Les vendeurs sont situés au Stade Saputo, à différents emplacements. Les vendeurs sont facilement identifiables, portant tous un chandail jaune.

### **TIRAGE ET COMMUNICATION AVEC LE GAGNANT**

- Les chances de gagner dépendent du nombre total de billets vendus.
- Les billets sont sujets à vérification par les organisateurs du moitié-moitié. Tout billet frauduleux sera automatiquement rejeté et ne donnera pas droit à un prix.
- Le tirage du billet gagnant se fera durant la deuxième demie du match.
- Le numéro gagnant sera annoncé et affiché sur nos écrans géants de façon périodique durant les 15 minutes qui suivront le tirage. Dans l'éventualité où le numéro annoncé (affiché) et le numéro gagnant officiel ne sont pas identiques, ce dernier doit prévaloir.
- Le montant du prix à gagner (prix au gagnant) représente 50% du montant total amassé et annoncé (gros lot). Dans l'éventualité où le montant annoncé (affiché) et le montant total amassé ne sont pas identiques, ce dernier doit prévaloir.
- Dans l'éventualité où la personne dont le billet sera sélectionné n'aurait pas réclamé son prix dans le délai mandaté par la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ), un deuxième numéro sera tiré et sera affiché sur le tableau indicateur.
- Le numéro gagnant du match et le montant seront aussi affichés au kiosque du moitié-moitié au-dessous de la section 132 et la section 126. Le numéro gagnant du match et le

montant seront disponibles sur le site web de la Fondation au [www.fondation.impactmontreal.com](http://www.fondation.impactmontreal.com) ou en appelant le 514-328-3668 le lendemain du match (lundi pour les matchs de fin de semaine).

- La personne dont le billet sera sélectionné lors d'une partie doit se présenter au kiosque du moitié-moitié en-dessous de la section 132 afin de réclamer son prix dans les 15 minutes qui suivent l'affichage du numéro gagnant (selon les règlements de la RACJ). La Fondation Impact de Montréal n'assume aucune responsabilité à toute autre personne qui déclare un intérêt ou droit de recevoir l'entier ou une partie du prix associé avec le billet gagnant.
- Le prix sera remis via chèque et envoyé par la poste dans les 15 jours ouvrables suivant la réclamation du prix par le gagnant.
- La personne gagnante devra remplir un formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité avant de prendre possession de son prix.

### **AUTRES CONDITIONS GÉNÉRALES**

- Dans le cas où le système électronique du moitié-moitié n'est pas disponible lorsque la période de vente des billets débute lors d'un match, en raison de difficultés techniques ou autres, la Fondation Impact de Montréal se réserve le droit de vendre des billets papier et de ne pas utiliser le système électronique pour ce match. Les billets papier seront numérotés en ordre séquentiel et vendus en forfaits de 1 pour 5\$, 3 pour 10\$, 15 pour 20\$ ou 40 pour 40\$. Au début de la deuxième demie, un billet sera pigé au hasard parmi tous les billets vendus. Une personne qui n'a pas acheté de billet procédera au tirage.
- Si le système électronique éprouve des difficultés techniques majeures lors d'un match (c'est-à-dire à tout moment suivant le début de la vente de billets avec l'aide du système durant un match), les ventes du moitié-moitié seront suspendues immédiatement pour le restant du match. Si la Fondation Impact de Montréal est en mesure de vérifier que tous les billets achetés avant la suspension de la vente de billets ont bien été stockés, le tirage au sort aura lieu et un gagnant sera annoncé au cours de la deuxième demie du match. Si la Fondation Impact de Montréal n'est pas en mesure de vérifier que tous les billets achetés avant la suspension de la vente ont été stockés correctement, le tirage au sort sera reporté jusqu'à ce que la Fondation Impact de Montréal soit en mesure de faire cette vérification. Si un tirage au sort a été reporté, la Fondation Impact de Montréal annoncera le gagnant dès que possible et affichera le numéro gagnant comme indiqué ci-dessus.
- La Fondation Impact de Montréal, Free 2 Play, le Stade Saputo, et tout commanditaire et partenaire de ce programme de moitié-moitié administrent de bonne foi et dans l'intérêt supérieur de la Fondation. Aucun partenaire (ni employé ou représentant à l'une quelconque) n'est passible d'une peine en tout temps d'aucune erreur, dysfonctionnement du système ou décisions prises reliés à la gestion du programme.

- Les personnes gagnantes dégagent de toute responsabilité la Fondation, ses agences de publicité et de promotion, leurs employés, agents et représentants de tout dommage qu'ils ou elles pourraient subir en raison de l'acceptation ou de l'utilisation du prix.
- Ce programme du moitié-moitié est assujéti à toutes les lois et à tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables. Toute décision prise par les organisateurs est finale et sans appel.

#### **LIBÉRATION DÉCLARATION PUBLIQUE**

- En participant à ce moitié-moitié, les personnes gagnantes autorisent les organisateurs et leurs représentants à imprimer, publier ou utiliser leur nom, image, photo, voix, ressemblance, et information biographique pour toute raison, incluant, mais non limité à, des fins publicitaires, et ce, sans contrepartie financière, sauf quand la loi l'interdit.

#### **Pour rejoindre la Fondation Impact de Montréal**

Téléphone: 514-328.3668

Courriel: [fondation@impactmontreal.com](mailto:fondation@impactmontreal.com)

Poste: La Fondation Impact de Montréal  
Programme moitié-moitié  
4750, rue Sherbrooke Est Montréal, QC H1V 3S8